

Destinataires : Tous les **membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, résidents et stagiaires**, tous les **gestionnaires** qui supervisent du personnel infirmier et d'autres professionnels ainsi que le **personnel** infirmier et les autres professionnels

Expéditeur : Visal Uon, chef du département de pharmacie

Date : Le 30 janvier 2020

Objet : **Comité de pharmacologie – Note 20200130**
- **Protocole clinique : Administration parentérale de la médication par les infirmières et infirmières auxiliaires travaillant en CLSC, dans la communauté ou à domicile**

-Lien pour Algorithme de l'ordre de gestion des opérations des ordonnances lors de recommandations provenant d'un médecin consultant et ce, en milieu de CHSLD

Le comité de pharmacologie vous informe de l'adoption du protocole clinique sur l'administration parentérale¹ de la médication par les infirmières et infirmières auxiliaires travaillant en CLSC, dans la communauté ou à domicile.

Ce protocole (incluant l'annexe et tableau des médicaments) se trouve dans la section Documentation du comité de pharmacologie.

Vous trouverez à la même section Algorithme de l'ordre de gestion des opérations des ordonnances lors de recommandations provenant d'un médecin consultant et ce, en milieu de CHSLD

Vous trouverez tous les détails dans Intranet

[Mon CIUSSS > Conseils et comités > Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens > Comité pharmacologie > Documentation](#)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Visal Uon, chef du département de pharmacie ou avec les pharmaciens répondants de chaque installation.

Merci de votre usuelle collaboration !